

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 25 novembre 2021
Convocation faite
Le 10 novembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi dix-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUD (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Eric VISCARDY (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Lisbeth DE BARROS, MM. Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M^{me} Sandrine GUMEZ), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : 2021-11-202 Cotisation 2021 à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Nord-Ardenne (MILO)

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de verser à la MILO, un premier acompte de 23 570,50 € sur sa cotisation 2020,

Vu sa délibération n° 2021-01-007 du 27 janvier 2021, relative à la fixation de la cotisation 2020 à la MILO,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mission Locale Nord Ardennes du 21 juin 2021,

Considérant l'appel à cotisation de la Présidente de la Mission Locale, par courrier du 24 septembre 2021, d'un montant de 46 098,90 €,

Considérant qu'en 2020, la cotisation a été calculée sur un coût de 0,10 €/habitant en raison d'un excédent important de l'association,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **fixe** à 46 098,90 € la cotisation annuelle 2021 de la Communauté à la Mission Locale Nord-Ardenne (MILO), soit 1,70 € par habitant, pour une population municipale de 27 117 habitants (population municipale en vigueur en 2021 selon l'INSEE),
- * **décide** de verser le solde de la cotisation à la MILO de 25 240,10 €,
- * **prend acte** qu'une partie de la cotisation 2021 accordée à la MILO a déjà été versée en 2020, à hauteur de 20 858,80 €.

M^{mes} Isabelle FABRE, Sandrine GUMEZ, Liliane PASSEFORT, membres du Conseil d'Administration de la MILO, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281 : « Concours divers, cotisations » du Budget Principal 2021 de la Communauté.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

